



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ABATTAGE D'ARBRES – CHANGEMENT DE
VOCATION (FORMULAIRE B)**
RÈGLEMENT 2020-01 DE LA MRC DU VAL-SAINST-FRANÇOIS

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE, DU REPRÉSENTANT ET DE L'ENTREPRENEUR

PROPRIÉTAIRE FONCIER DE L'IMMEUBLE VISÉ PAR LES TRAVAUX

Nom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

REPRÉSENTANT AUTORISÉ Non applicable (propriétaire foncier)

Un document écrit autorisant le représentant est annexé à la présente demande

Nom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

ENTREPRENEUR RÉALISANT LES TRAVAUX Agit à titre de représentant N/A (propriétaire foncier)
autorisé

Un document écrit autorisant le représentant est annexé à la présente demande

Nom de l'entreprise: _____

Nom du responsable des travaux : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone du responsable
(travail) :

Téléphone du responsable
(cellulaire) :

2. LOCALISATION DES TRAVAUX

Matricule de la propriété où seront effectués les
travaux : _____

LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

N° de lot	Superficie du lot (ha)	Superficie de déboisement

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le déboisement est effectué à des fins de : Mise en culture Carrière / Sablière
 Autre – Précisez :

MISE EN CULTURE

Il est à noter que les travaux de déboisement effectués à des fins de mise en culture des sols nécessitent obligatoirement une **évaluation agronomique**, préparée et signée par un agronome, membre de l'ordre des agronomes du Québec.

Une **évaluation agronomique** est annexée à la présente demande.

En vertu du Règlement sur les exploitations agricoles de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, r.26), la mise en culture doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Si un tel certificat n'est pas requis, une lettre signée par un professionnel du MELCC attestant qu'un certificat d'autorisation n'est pas nécessaire doit être jointe à la présente demande.

Un **certificat d'autorisation du MELCC** est annexé à la présente demande.

Une **lettre signée par un professionnel du MELCC** est annexé à la présente demande.

Le propriétaire du terrain est-il un producteur agricole enregistré auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)? Oui Non

CARRIÈRE / SABLIERE / EXTRACTION

Il est à noter que les travaux de déboisement effectués à des fins de création d'une carrière, d'une sablière ou d'une autre activité d'extraction sont soumis au Règlement sur les carrières et sablières de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2, r. 7.1) ou à la Loi sur les mines et qu'ils nécessitent un **certificat d'autorisation** délivré par le MELCC ou par une autorité gouvernementale compétente.

Un **certificat d'autorisation du MELCC** est annexé à la présente demande.

Une autre **autorisation gouvernementale** est annexé à la présente demande.

Veillez spécifier la présence des éléments suivants sur et/ou en bordure de la propriété visée par les travaux :

Cours d'eau et/ou plan d'eau

Zones inondables

Milieux humides

Pentes fortes (30 % et plus)

Chemins publics et/ou privés

Prise d'eau potable publique souterraine alimentant 21 personnes et plus

Chemins forestiers

Écosystème forestier exceptionnel (EFE)*

Habitat ou présence d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérable**

(Consultez le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec pour plus d'information.)

Nerprun bourdaine ou cathartique

(pour fins d'acquisition de connaissance seulement)

*Les travaux de déboisement sont interdits lorsqu'il y a présence de certains éléments, dont un écosystème forestier exceptionnel (EFE).

**Si présents dans la zone visée par les travaux, quelles mesures d'atténuation seront préconisées :

Un **plan (croquis)** de la propriété visée incluant l'emplacement de chacun des éléments et des travaux projetés est annexé à la présente demande.

Si disponibles, les **fichiers de forme (shapefiles)** de la propriété visée incluant l'emplacement des travaux projetés sont annexés à la présente demande.

Les travaux projetés seront-ils situés **dans la rive** d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau? Oui Non

4. DURÉE PRÉVUE DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux forestiers : _____

Date prévue de fin des travaux forestiers : _____

Date prévue du début des nouvelles activités : _____

5. LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉ AGRICOLES (LPTAA)

Le(s) lot(s) visé(s) est-il situé en zone agricole permanente (zone verte)? Oui Non

Les travaux sont-ils prévus dans une érablière au sens de la LPTAA? Oui Non

À noter qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour certaines activités de changement de vocation.

Je détiens une autorisation de la CPTAQ

Je suis en voie de l'obtenir cette autorisation

Non applicable

6. DISPOSITION RELATIVE À LA PROTECTION DES BANDES BOISÉS (ART. 5.2 DU RÈGLEMENT)

Les travaux de déboisement pour la mise en culture des sols doivent prévoir une bande de protection boisée de 10 mètres qui sera conservée entre les lots voisins. Cependant, cette bande de protection n'est pas requise si une entente formelle est conclue avec le propriétaire du lot voisin.

Une entente écrite et signée avec le propriétaire du lot voisin est annexée à la présente demande.

7. DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS JOINTS À LA DEMANDE

Document écrit autorisant le représentant à agir au nom du propriétaire du terrain visé par les travaux

Plan (croquis) de la propriété (voir section 3) Paiement du permis 75 \$

Fichiers de forme (*shapefiles*) Autorisation de la CPTAQ

Évaluation agronomique

Entente écrite avec voisin

Certificat d'autorisation du MELCC – **OU** – Autorisation d'une autre autorité gouvernementale

Autre : _____

Autre : _____

8. DÉCLARATION

Je, _____, soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement en vigueur de la MRC du Val-Saint-François, aux règlements municipaux ainsi qu'aux lois pouvant s'y rapporter.

Signature : _____ Date : _____
Propriétaire ou représentant autorisé